

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 5 MARS 2019**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 5 mars 2019.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20190305/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20190305/access.html>

Le 5 mars 2019, à 15h00, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Sont représentés :

- Monsieur Khaled KOUBAA, Administrateur, représenté par Monsieur Alain Martel.

Le Conseil d'administration peut valablement délibérer, la totalité de ses membres étant présents ou représentés.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alexis TAMAS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion

- travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Processus de création des antennes locales de l'OP3FT,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

À l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

PROCESSUS DE CRÉATION DES ANTENNES LOCALES DE L'OP3FT

Dans le prolongement de la décision du Conseil d'administration du 8 février 2019 de confier à Jérôme Delacroix, Responsable du Développement des Antennes Locales de l'OP3FT, la recherche d'une solution en vue d'aboutir à des processus uniformes pour la création des antennes locales, Jérôme Delacroix présente une solution possible.

Cette solution consisterait pour l'OP3FT à créer une entité dédiée, qui serait chargée de créer les antennes locales de l'OP3FT sous la forme d'organisations à but non lucratif ou de filiales de cette entité. Cette entité serait une société basée en France, à Paris, et détenue à 100% par l'OP3FT. Son capital social serait affecté à la dotation de l'OP3FT, ce qui rendrait cette entité incessible. Cette entité pourrait occasionnellement fournir des services de support aux antennes locales de l'OP3FT.

Dans cette solution, un contrat cadre serait signé entre l'OP3FT et chacune de ses antennes locales. Conformément à ce contrat cadre, l'OP3FT confierait à l'antenne locale la réalisation de prestations de services consistant à promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans, et les biens et droits créés et développés par l'antenne locale seraient cédés à l'OP3FT en vue d'être affectés à la dotation de l'OP3FT.

Le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé, et décide de confier à Jérôme Delacroix le pilotage de la création de cette entité, qui sera nommée « OP3FT Branches ».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 17h00.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alexis TAMAS
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864